

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN  
REUNION DU 9 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Etaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU – Thomas POINT - Chantal RATEAU - Christelle TALON

Secrétaire de séance : Florence COLLARD

**I – Adoption du compte rendu des conseils municipaux du 4 et du 13 avril 2022**

Les 2 comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

**II - Compte rendu des commissions - COPIL**

**Commission Patrimoine bâti**

La toiture de l'épicerie doit être refaite. Deux devis sont présentés au conseil qui valide celui de MG Couverture pour un montant de 14 194,45 € HT.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

**Commission Voirie-Environnement**

La commission propose que la traversée Chemin du Fonteny se fasse lors de la réalisation des travaux Route de Pouilly. Il faut donc relancer l'entreprise Pajot sur ce point. Le devis pour le chemin du Fonteny est d'un montant de 1 004 € HT.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

Le changement des buses cassées à Jussais est mis en attente pour consulter d'autres entreprises.

Le changement de la buse cassée à La Lucie est mis en attente afin de rencontrer l'entreprise concernée par cette casse.

Un devis est proposé pour installer 2 réflecteurs flexibles sur le muret route de Pouilly pour un montant de 58,00 € HT les 2.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

Les trottoirs doivent être nettoyés. Ce point sera traité avec les agents communaux.

Le Président de la commission et un agent communal doivent se déplacer à la Noiraudière pour étudier l'installation d'une buse.

M. PAJOT domicilié à Oulme souhaite buser, à ses frais, tout le fossé le long de son terrain.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

## **COPIE**

Une visite à l'épicerie de St Aubin de Baubigné (épicerie associative) est prévue le vendredi 13 mai. Autre visite possible à l'épicerie d'Airvault (épicerie sous format SCIC – société coopérative d'intérêt collectif). La visite à Ballon (17) n'aura pas lieu car le fonctionnement qui y est développé par le réseau "Mon épi" n'est pas adapté pour notre projet.

Mme le Maire a acheté 3 ensembles Table / chaises pour l'épicerie pour un montant de 179,70 €. Le remboursement est validé par le conseil.

### ***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

#### **Commission Vivre Ensemble**

Réunion des présidents d'association pour l'élaboration du calendrier des fêtes et cérémonies : 24 mai – 19 h – Salle du conseil

Mme le Maire a acheté des mignardises pour le vernissage de l'exposition pour un montant de 63,86 €. Le remboursement est validé par le conseil.

### ***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

Véronique GOBERT a acheté plusieurs articles alimentaires pour la réception des visiteurs de l'exposition pour un montant de 7,66 €. Le remboursement est validé par le conseil.

### ***Accord du conseil à l'unanimité des membres présents***

## **III – Syndicat de Voirie : modification des statuts**

Le syndicat propose de répondre à des demandes de collectivités qui ne seraient pas adhérentes.

- Le conseil discute de la question du soutien apporté de longue date par les communes adhérentes, alors que les nouvelles communes qui utiliseraient les prestations "à la carte" ne soutiendraient pas l'action du syndicat.
- Le "caractère exceptionnel" de la demande, les « travaux ponctuels, marginaux et limités dans le temps » ne sont pas suffisamment précis et questionnent sur les abus possibles. Il ressort qu'une limite dans le temps (2 ans maximum) en tant qu'utilisateur non adhérent devrait être fixée.
- Quel est le contenu de la convention proposée à la signature aux communes non adhérentes ?
- Le syndicat de voirie n'est pas dans une situation financière saine. S'il devait être dissout, seules les collectivités adhérentes devraient répondre des dettes. Les communes qui utilisent les prestations à la carte ne seraient pas impactées.

Une décision sera prise à réception des précisions demandées ci-dessus ainsi qu'à la lecture d'un exemplaire de la convention.

## **IV – Consultation pour l'aménagement de la rue de la Croix Bernier**

Lot 1 : Voirie

Estimatif du marché : 534 050,37 € HT

7 entreprises ont répondu.

Après analyse des offres, et en respectant les critères d'évaluation prévus, l'entreprise Justeau est

retenue pour ce lot avec un montant total de 453 484,02 € HT comprenant une seule option retenue sur les 3 proposées : enrobé de couleur.

Il faut rencontrer les personnes qui stationnent leurs poids lourds ou leurs cars sur les parkings publics.

Lot 2 : Eclairage public

Estimatif du marché : 34 965 € HT

3 entreprises ont répondu.

Après analyse des offres, et en respectant les critères d'évaluation prévus, l'entreprise Delaire est retenue pour ce lot avec un montant total 33 987 € HT.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

#### **V – Ouverture de crédits pour le budget épicerie**

Le budget de l'épicerie a fait face à des achats en investissement et en fonctionnement (distributeur pour le vrac, radiateur, chaises et tables...). Il est nécessaire de faire une avance de trésorerie pour faire face aux paiements correspondants. Mme le maire propose un apport de 5 000 €.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

#### **VI – Ouverture poste d'adjoint d'Animation Principal de 2ème classe**

Il s'agit du poste qui permet de couvrir la direction et le fonctionnement du périscolaire et de la restauration scolaire.

- Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe – Echelle C2 ;
- Date d'ouverture du poste : à compter du 9 mai 2022 ;
- Temps de travail : à temps complet ;

Voie : intégration directe au 1<sup>er</sup> juillet 2022

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

#### **VII – Décision Modificative Budget Photovoltaïque**

##### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	270,00

##### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
022 / 022	Dépenses imprévues	270,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

## **VIII – Décision Modificative Budget Commune**

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21 / 21318 / 70	Autres bâtiments publics	10 000,00
21 / 2138 / 70	Autres constructions	15 000,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
040 / 21318 / OPFI	Autres bâtiments publics	10 000,00
040 / 2188 / OPFI	Autres immobilisations corporelles	15 000,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21 / 2151 / 35	Réseaux de voirie	554 000,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
041 / 2151 / OPFI	Réseaux de voirie	554 000,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
20 / 2031 / 74	Frais d'études	12 500,00
21 / 2111 / 74	Terrains nus	250,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21 / 2111 / 35	Terrains nus	250,00
20 / 2031 / OPFI / 17	Frais d'études	12 500,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
20 / 2031 / 35	Frais d'études	4 000,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
20 / 2031 / OPFI / 17	Frais d'études	4 000,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

## **IX – Décision Modificative Budget Lotissement les Charmes**

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
043 / 608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement 2	750,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement 2	750,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
043 / 796	Transferts de charges financières	750,00

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
042 / 796	Transferts de charges financières	750,00

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

## **X – Comité des Fêtes**

La commission Vivre Ensemble a proposé à L. CHOUTEAU, président du Comité des fêtes de reprendre plusieurs animations. Ils acceptent de porter le Vide Grenier et le Marché de Noël avec la constitution d'un groupe mixte composé de membres du COPIL et/ou du conseil, et du Comité des fêtes.

## **XI – La Noue et la Borderie**

L'acheteur de la Noue souhaite acquérir un bout de terrain communal en limite de voirie communale pour avoir une limite de propriété linéaire.

L'habitant de la Borderie souhaite également acquérir un bout de voirie communale pour clôturer son terrain.

Compte tenu des règles administratives actuelles, Mme le Maire va rencontrer chacune des personnes pour leur expliquer la situation.

## **XII – Conseil Départemental des Deux-Sèvres : Fonds Solidarité Logement (appel à contribution)**

Cette demande sera étudiée par la Commission des finances dans le cadre des subventions aux associations.

### **XIII – Site Internet de la Commune (Copy Color)**

Le président de la commission Communication n'a pas obtenu de réponse de la part d'OVH sur les conditions de résiliation. Copy Color va effectuer le transfert des données du site pour assurer la maintenance du site et l'hébergement des noms de domaine. Puis il fera la résiliation auprès d'OVH. Le devis Copy Color est d'un montant de 227,96 € HT.

*Accord du conseil à l'unanimité des membres présents*

### **XIV – SIEDS : cadastre solaire**

Le SIEDS propose un outil numérique « Cadastre solaire » qui permet d'approcher la production d'électricité par panneaux photovoltaïque en fonction de l'orientation des toitures.

### **XV – Restauration scolaire**

La présidente de la commission Enfance – Jeunesse et Mme le Maire ont rencontré M. COLET de la société JM Restauration pour discuter des prix de repas pour la prochaine année scolaire. M. COLET a fait part des augmentations des denrées alimentaires. Il souhaite intégrer plus de produits locaux en place des produits Bio prévus au contrat. Il reviendra vers la mairie pour faire des propositions (tarif et aliments) pour la rentrée de septembre 2022.

### **XVI – Questions diverses**

- Mme le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré M. et Mme Boiteau pour leur faire part de la vente du presbytère et du montant décidé par le conseil. Ils reviendront vers Mme le Maire pour lui faire part de leur réponse.
- Demande d'expropriation pour les propriétaires de l'ancien bar-restaurant : le juge souhaite rencontrer les différentes parties à St Aubin, le 27 juin, à 10h30.
- La MSA a bien reçu les 2 fiches projets. Des précisions leur ont été fournies sur la capacité d'accueil en périscolaire si le nouveau local s'ouvrait. La fiche projet pour le local annexe de l'épicerie devra être redéposée en 2023.
- Lotissement Les Charmes : il reste 4 parcelles
- Lotissement Les Ouches : il reste 1 parcelle.
- Que faut-il faire des collections de panneaux pédagogiques trouvées à l'école ? Réflexion en cours.
- La distribution du bulletin se fera à partir du mercredi 25 mai. Il faut y associer le flyer pour l'animation du village "En bullant".
- Le permis de construire de la MAM est accepté avec quelques remarques. La consultation des entreprises pourrait se faire en juin, avec un début de chantier envisagé en octobre. Il faut rencontrer la PMI pour discuter des possibilités d'installation des assistantes maternelles dans un autre lieu.